



DÉFENDRE LES ARRÊTS DE TRAVAIL

**Les arrêts maladie sont un droit des personnes malades,
ils font partie des traitements**

Lettre aux patient.e.s, usager.ère.s, citoyen.ne.s

Le SMG, comme d'autres organisations politiques et syndicales, constate avec inquiétude que les arrêts maladie sont de plus en plus critiqués au moyen de raccourcis idéologiques :

Arrêt maladie = fainéant.e.s,

Arrêt maladie = fraudeur.euse.s,

Arrêt maladie = absentéisme,

Arrêt maladie = trou de la sécu,

Arrêt maladie = perte de compétitivité...

Cette stigmatisation aboutit même à un comportement de « présentéisme », en effet beaucoup de salariés.e.s refusent les arrêts médicalement justifié.e.s, pour ne pas perdre de salaire ou ne pas faire porter plus de poids/charge de travail sur les collègues.

Le SMG rappelle que l'arrêt maladie est un acquis social des travailleur.euse.s.

Le SMG rappelle que les arrêts maladie sont justifiés par l'évolution naturelle des maladies et la période de récupération d'une maladie ou d'un traumatisme.

Le SMG rappelle que la durée d'un arrêt maladie ne peut être prévue à l'avance avec certitude car elle dépend de facteurs multiples, individuels, environnementaux, familiaux, sociaux, psychologiques.

Le SMG rappelle que les arrêts maladies dépendent également de l'activité professionnelle des travailleur.se.s. Ils sont parfois justifiés par la toxicité des conditions de travail. Ils sont sous-prescrits depuis de trop nombreuses années quand il s'agit de certifier (par le médecin) et déclarer (par les patient.es et les employeur.euse.s) les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le SMG rappelle que c'est une arme thérapeutique qui a beaucoup moins d'effets indésirables que les médicaments ou les interventions chirurgicales.

Le SMG demande à toutes les instances d'arrêter :

- De culpabiliser les travailleur.se.s et les médecins ! Lorsqu'un arrêt de travail est prescrit, c'est qu'il est nécessaire !
- De promouvoir des pseudo-référentiels de métier qui déterminent la durée des arrêts de travail selon la maladie. Aucune donnée scientifique ne justifie ces recommandations !
- De vouloir faire du peu d'arrêts de travail prescrits un élément de performance dont dépendront les primes des médecins ! La Rémunération sur Objectifs de Santé Publique dans son forfait structure prévoit de rémunérer les médecins selon ces prescriptions. Ils joueront le jeu de la suspicion, des contrôles et des employeur.euse.s. Pour la santé de qui ?

Patient-es

Osez demander les arrêts de travail dont vous avez besoin pour garantir votre santé.

Demandez à votre médecin de ne pas noter la cause de l'arrêt maladie, qui ne regarde que vous et lui/elle.

Défendez votre droit aux arrêts maladie, et à la reconnaissance de votre parole concernant vos conditions de travail et les moyens de protéger votre santé.